



ARRETE MUNICIPAL N°105/2026

portant délégation de fonction

Marie-Christine BROGLIE

7D3.1- TL/SG

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité au maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

VU l'article L2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant, conformément au premier alinéa 16 du Code de Procédure Pénale, que le maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire;

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Marie-Christine BROGLIE, 3^{ème} adjointe au maire, a délégation pour suivre les questions intéressant :

- Les affaires scolaires
- Les relations avec l'éducation nationale
- Les manifestations caritatives
- Les affaires sociales
- L'attribution des logements communaux et aidés
- Les bâtiments scolaires

ARTICLE 2

Madame Marie-Christine BROGLIE a délégation de signature pour tout document, courrier, décision, avis, contrat et plus généralement pour tous les actes relatifs aux domaines de délégation précités.

ARTICLE 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le directeur général des services et chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Bartenheim le 25 mars 2026

Le Maire,
Bernard KANNENGIESER

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité
- Le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le



Publié le **25 MARS 2026**

Acte à classer**1052026**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-25T17-29-27.00 (MI268590242)

Identifiant unique de l'acte : 068-216800219-20260325-1052026-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté portant délégation de fonction à Marie-Christine BROGLIE - 3ème adjointe au maire

Date de décision : 25/03/2026



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. PERMANENTE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [BROGLIE_20260325172113.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/03/26 à 17:29

Par [GALKINE Sophie](#)

Transmis

Date 25/03/26 à 17:29

Par [GALKINE Sophie](#)

Accusé de réception

Date 25/03/26 à 17:35